



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité régional de l'habitat et de l'hébergement d'Auvergne-Rhône-Alpes

Séance plénière du 7 décembre 2021

Ordre du jour

- Actualités
- Actualités liées à la trajectoire du secteur accueil hébergement
- Présentation de l'étude « le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire » par M. Pierre-Antoine Chauvin de la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation des Statistiques (DREES)
- Programmation des aides à la pierre : parc public et parc privé

1-Actualités

Intervenants : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (Service HCVD)

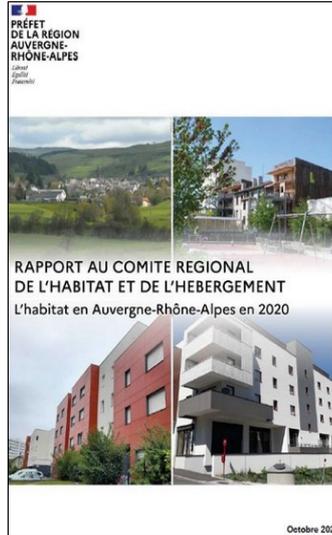
Quelques parutions récentes en région



DREAL
La demande et les attributions de logements sociaux en région Auvergne-Rhône-Alpes



DREAL
Démarche de lissage de la programmation de logement locatif social



DREAL
Rapport au CRHH
L'habitat en Auvergne-Rhône-Alpes en 2020



CERC
Suivi de l'impact économique du logement social sur les entreprises du Bâtiment en AuRA (2021)



DREAL
Bilan triennal régional SRU 2017-2019

Cliquez sur les images pour y accéder

Les actions d'animation du CRHH

- En 2021 : Ateliers « copropriétés »
 - **Le 30 avril**, sur les copropriétés et le renouvellement en centre ancien
 - **Le 8 juillet**, sur les sites complexes en copropriété
- En 2022 :
 - Poursuite des **ateliers « copropriétés » (3 ateliers)**
 - Lancement d'un nouveau cycle d'ateliers sur les « **politiques locales de l'habitat** », axé sur la connaissance des marchés immobiliers locaux. **1^{er} atelier prévu en janvier 2022 sur la connaissance des loyers**
 - **Webinaire sur les approches et outils permettant de concilier sobriété foncière et attractivité dans la ville de demain**

Les supports des actions d'animations du CRHH (programmes, présentations des intervenants, comptes-rendus) sont disponibles sur le [site internet de la DREAL](#)

Comité régional de suivi du Protocole en faveur de la relance de la production de logements sociaux du 7 septembre

- Une bonne mobilisation par les bailleurs de la région des aides financières mises en place notamment via la Banque des territoires et Action Logement ;
- Des collectivités, notamment délégataires, qui soutiennent les opérations
- Courrier du préfet de région portant la contribution des acteurs régionaux à la ministre
- En articulation avec les travaux dans le cadre de la démarche de lissage et de la réunion du 4 juin sur le pacte de relance de la construction durable, et avec les **travaux de la commission Rebsamen**

MAIS

- une réticence de certains élus à délivrer les permis de construire
- des PLU remis en chantier
- des difficultés d'accès au foncier

Démarche collective « lissage de la programmation du logement locatif social »

- Démarche d'intelligence collective avec l'organisation de 2 ateliers début 2021 et la restitution de la démarche le 18 mai auprès du bureau du CRHH
- De premiers axes de travail :
 - communication et gouvernance
 - pluriannualité des engagements et financements
 - harmonisation des pratiques d'instruction des dossiers
- Au delà de l'exercice de programmation du logement social, élargissement de l'approche aux conditions d'émergence des projets et de production des logements, dès l'amont.
- Contribution collective du CRHH
- Poursuite des travaux dans le cadre de GT du CRHH, en lien avec la réunion du comité de suivi du protocole pour la relance de la production de LLS sur :
 - la pluriannualité
 - la mobilisation du foncier pour des projets de logements sociaux
 - l'articulation entre la programmation et les PLH
 - la sobriété foncière

Optimiser et sélectionner collectivement la production de logements sociaux

En 2019, en Auvergne-Rhône-Alpes, les deux tiers des logements sociaux ont été réalisés grâce à la pierre LCOE et collectifs dérogatoires, soit une part de 30% de la production totale. Cette concentration n'est en soi ni bonne ni mauvaise, mais elle a des implications importantes sur les coûts de construction et les conditions de production.

La DREAL et l'association régionale HLM ont initié une démarche visant à mieux lier la programmation des logements sociaux tout au long de la chaîne, avec pour finalités :

- une plus grande visibilité pour les acteurs,
- l'optimisation des conditions d'instruction des dossiers,
- la sécurisation des projets et l'amélioration de la production.

Une démarche d'intelligence collective

Cette démarche a débuté avec la conduite début 2021 de deux ateliers d'intelligence collective.

1. Auvergne-Rhône-Alpes, la région LCOE, est un territoire d'innovation publique porté par la performance de ses acteurs LCOE, grâce à une collaboration étroite et structurée entre les acteurs de la production de logements sociaux, les collectivités territoriales et les habitants.

2. Auvergne-Rhône-Alpes, la DREAL et la Fédération d'Innovation Publique de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.



Loi Climat et Résilience

Résorber les passoires thermiques

- Inciter les propriétaires à rénover les passoires thermiques et atténuer la hausse de la facture d'énergie pour les locataires particulièrement sensible dans les passoires thermiques
 - L'article 159 prévoit l'interdiction d'augmentation des loyers dans les logements présentant une étiquette énergie de classe F ou G tant au renouvellement du bail, qu'à la remise en location qu'en cours de bail
- Interdire progressivement la mise en location des logements les plus énergivores suivant un calendrier échelonné
 - L'article 160 adapte le critère de performance énergétique intégré dans les critères de décence
 - Seront considérés comme non décents :
 - A compter du 1er janvier 2025, les logements de classe F du DPE
 - A compter du 1er janvier 2028, les logements de classe E du DPE
 - A compter du 1er janvier 2034, les logements de classe D du DPE

Loi Climat et Résilience

Accompagnement des ménages pour rénover

- Définition du service public de la performance énergétique de l'habitat et des missions d'animation, de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique
 - L'article 164 fixe l'ambition du service :
 - Encourager les rénovations globales et performantes via les missions d'animation
 - Organiser par les collectivités territoriales à leur initiative et avec leur accord
 - L'État et l'ANAH sont chargés de l'animation nationale du réseau de guichets et veillent à l'harmonisation sur l'ensemble du territoire
 - Un accompagnement rendu obligatoire dans certains cas pour la délivrance des aides
 - Un accompagnement réalisé par des opérateurs agréés pour 3 ans par l'État ou l'ANAH en lien avec les guichets

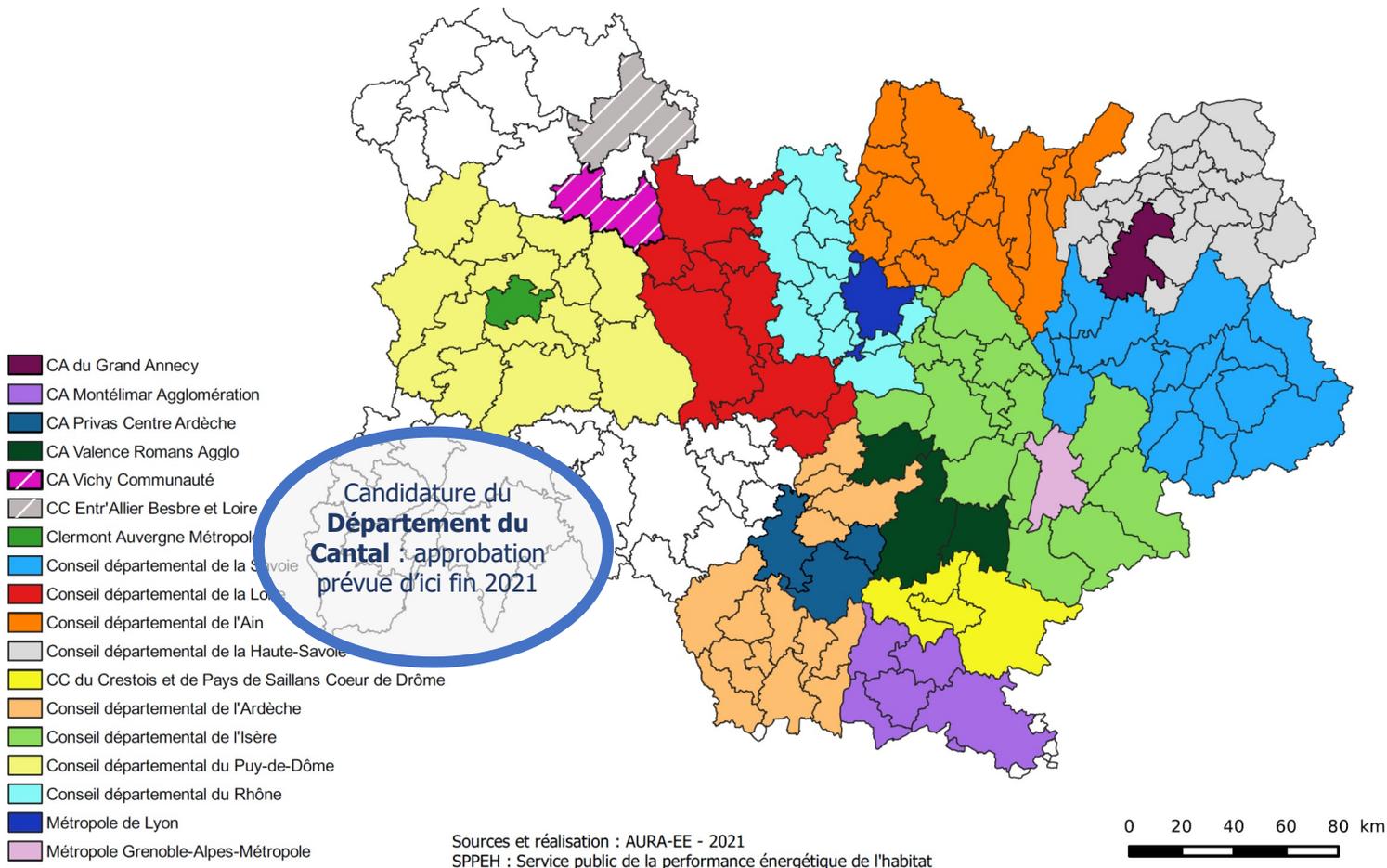
Loi Climat et Résilience

Accompagnement des ménages pour rénover



- Le 22 octobre 2021, les ministres ont lancé France Rénov', le nouveau service public de rénovation de l'habitat
- Le 1er janvier 2022, France Rénov' remplace les réseaux FAIRE et ANAH qui sont unifiés sous le pilotage de l'ANAH
- L'aide à la rénovation globale pour les plus modestes « Habiter Mieux » devient « Ma Prime Rénov Sérénité »
- Ma Prime Rénov et Ma Prime Rénov Sérénité constituent le dispositif d'aides aux travaux distribuées par l'ANAH
- Le 1er janvier 2023, Mon Accompagnateur Rénov' permettra d'étendre l'accompagnement au-delà du cercle actuel des collectivités ou de leurs opérateurs (missions et modalités d'agrément à définir par décret en Conseil d'Etat)

France Rénov' (SPPEH/SARE)



Bilan de l'aide à la relance de la construction durable (ARCD)

	Permis de construire bénéficiaires	Communes bénéficiaires	Montant d'aide à verser
Ain	20	18	1 126 460 €
Allier	11	6	717 880 €
Ardèche	11	10	147 620 €
Cantal	4	3	34 180 €
Drôme	31	18	830 880 €
Isère	59	39	3 173 110 €
Loire	23	18	1 056 050 €
Haute-Loire	16	7	477 240 €
Puy-de-Dôme	13	11	534 780 €
Rhône	69	26	4 228 680 €
Savoie	37	22	1 766 660 €
Haute-Savoie	51	31	3 724 350 €
Total AURA	345	209	17 817 890 €

· Aide unitaire de 100€ / m² de logements créés au-dessus d'un seuil de densité

Sont exclus de l'aide :

- les communes SRU carencées ;
- les projets de moins de 2 logements ;
- les projets de construction nouvelle sur terrain nu en zone C.

Bilan du 2nd Appel à projets recyclage foncier des friches en AURA



Recyclage foncier des friches
54 nouveaux lauréats
en Auvergne-Rhône-Alpes



54 lauréats désignés en liste principale pour un montant de 36,5M€

Département	Nb dossiers proposés en LP	Montant cumulé de subvention proposée
01 - Ain	5	2 131 000 €
03 - Allier	5	2 792 200 €
07 - Ardèche	3	2 181 600 €
15 - Cantal	1	1 306 600 €
26 - Drôme	5	2 283 600 €
38 - Isère	7	5 532 724 €
42 - Loire	6	5 029 000 €
43 - Haute-Loire	4	1 486 600 €
63 - Puy-de-Dôme	5	4 230 276 €
69 - Rhône	4	1 878 000 €
73 - Savoie	5	4 148 400 €
74 - Haute-Savoie	4	3 500 000 €
Total Résultat	54	36 500 000 €

Bilan du 2nd Appel à projets recyclage foncier des friches en AURA



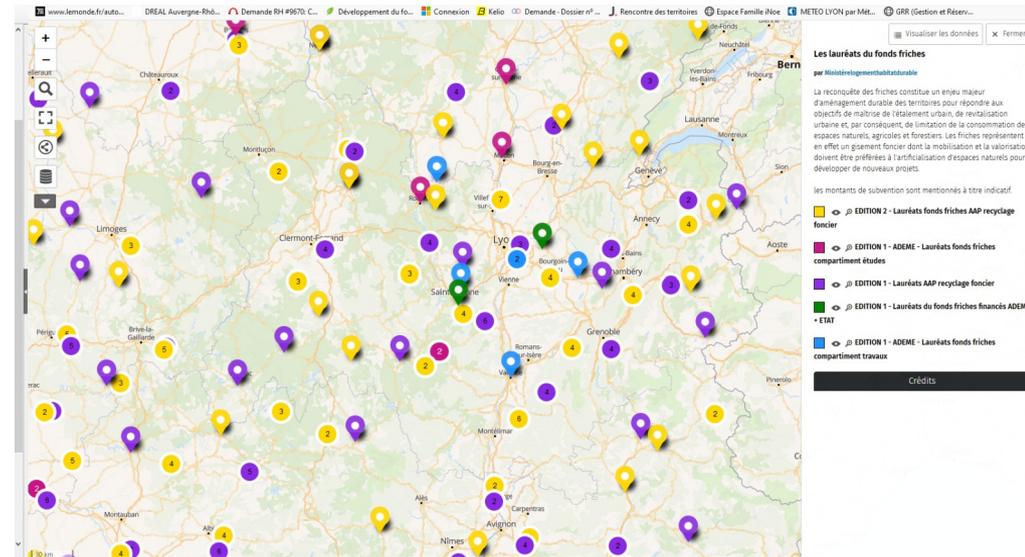
Département	Nb de dossiers lauréats	Surface de friches (en ha)	Surface de logements produite sur la friche (en m ² de surface de plancher)	Dont surface de logements sociaux (en m ² de surface de plancher)	Surface d'activités économiques produite sur la friche (en m ²)
01 - Ain	5	2,17	4 949	4 949	1 486
03 - Allier	5	7,39	26 290	12 267	4 901
07 - Ardèche	3	4,35	451	0	20 121
15 - Cantal	1	0,9	1 620	0	8 680
26 - Drôme	5	5,44	8 151	3 495	15 908
38 - Isère	7	15,05	10 817	3 840	55 516
42 - Loire	6	11,74	2 048	648	67205
43 - Haute-Loire	4	2,29	7 056	2 685	4 432
63 - Puy-de-Dôme	5	0,92	3 183	2 983	8 896
69 - Rhône	4	1,2	5 150	5 150	12 070
73 - Savoie	5	10	65 672	15 609	6 230
74 - Haute-Savoie	4	1,54	4 960	2 020	6 035
Total Résultat	54	62,99	140 347	53 646	211 480

Bilan du 2nd Appel à projets recyclage foncier des friches en AURA



Toutes les informations sont à retrouver :

- Décision préfectorale du 11 novembre 2021 publiée sur le site internet de la DREAL :
<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/france-relance-laureats-de-l-appel-a-projet-a20691.html>
- Communiqué de presse :
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/France-Relance-en-Auvergne-Rhone-Alpes/France-Relance-nouveaux-laureats-du-fonds-pour-le-recyclage-des-friches>
- La carte nationale des lauréats sur les deux éditions des AAP
https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/les-laureats-du-fonds-friches_618166#8/45.449/5.120



Commission Rebsamen / Tome 1

- Propositions **reprises par le gouvernement**
 - **Compensation intégrale par l'État pendant 10 ans de l'exonération de TFPB pour les logements sociaux** autorisés d'ici à mi-2026 ;
 - Mise en place d'un **crédit d'impôt** (à la charge de l'État) **remplaçant l'exonération de taxe foncière** pour les projets de **logements intermédiaires** ;
 - Signature de « **Contrats de relance du logement** » dans les zones tendues, donnant droit au versement d'une aide pour l'atteinte d'objectifs de construction de logements ;
 - **Mobilisation du foncier public** : mise en place d'un inventaire public du foncier de l'État, établissement d'une feuille de route mobilisant les EPF, recensement des ressources foncières et appel à projet de construction sur le foncier libéré ;
 - Pérennisation du **fonds friches**
- Autres propositions
 - Encourager les projets d'occupation temporaire du foncier
 - Ré-engager une réflexion sur les incitations fiscales à la rétention foncière (augmenter la fiscalité sur le stock et abaisser celle sur le flux)
 - Renforcer les moyens d'action des EPF / EPA

Commission Rebsamen / Tome 2

- **Contrats locaux de relance du logement : prolongation et renforcement** du dispositif dans le but « d'introduire une logique d'engagements mutuels pour accélérer, débloquer et faire accepter les projets »
- Dans les zones tendues, communication annuelle aux EPCI et communes, par le préfet de département, **des besoins de logements**, en particulier sociaux ;
- Appui de la mise en œuvre des PLH avec un **mécanisme de sanction** à l'encontre des communes qui font obstacle de façon manifeste et persistante aux objectifs de production de logements du PLH ;
- **Permis de construire : médiation locale sous l'égide du préfet de département** pour débloquer certaines situations, accélération des délais de traitement et limitation des recours abusifs, instruction via un logiciel unique développé par l'Etat ;
- Favoriser la **réversibilité des bâtiments**, notamment la transformation de bureaux en logements ;
- **Appuyer le déploiement des organismes de foncier solidaire (OFS)**

Evolution des dispositifs fiscaux

- **Réforme du dispositif d'investissement locatif « Pinel » :**
 - Prorogation du Pinel "classique" jusqu'en 2024 par la loi de finances pour 2021, avec une réduction progressive des taux en 2023 et 2024
 - La loi prévoit que la réduction des taux ne s'applique pas aux logements qui respectent un haut niveau de qualité supérieur à la réglementation, en particulier en matière de performance énergétique et environnementale (« Pinel+ »)
- **Réforme du dispositif « Louer abordable »** (projet de loi de finances pour 2022) :
 - Indexation des loyers plafond du dispositif sur les loyers de marché réellement observés au niveau de chaque commune (et non plus sur un zonage)
 - Décote uniforme sur les loyers de marché suivant les segments (intermédiaire, social, très social), avec une réduction d'impôt proportionnelle au loyer perçu par le bailleur
- **Prolongation du PTZ** jusqu'à fin 2023 (projet de loi de finances pour 2022)
- **Prolongation des dispositifs Censi-Bouvard et Denormandie** dans l'ancien jusqu'à fin 2023 (projet de loi de finances pour 2022)

2 – Bilan 2021 et programmation 2022 du BOP 177

- Actualités liées à la trajectoire du secteur accueil hébergement

Intervenants : M. BARRUEL, Directeur adjoint de la DREETS
Mme Gay, cheffe de service

Bilan 2021 et programmation 2022 du BOP 177

1-Un pilotage reconfiguré (DIHAL) et un changement de paradigme

- Transfert du P 177 de la DGCS à la DIHAL
 - logique de maîtrise des dispositifs déployés et des moyens mis en œuvre,
 - souhait de gain en termes de lisibilité de gestion et de gouvernance
- Définition d'une trajectoire budgétaire
- Approfondissement du travail sur les coûts des différents dispositifs

Les impacts sur la programmation :

La logique d'enveloppe maîtrisée pour le P 177 suppose :

- Une définition des besoins en termes de dispositifs
- Une prévision de dotation initiale adéquate.

■ L'impact sur les modalités de suivi :

- Mise en place d'un suivi mensuel du parc d'hébergement :
 - Rompre avec la distinction entre places pérennes et places hivernales
 - Permettre plus de visibilité et une meilleure planification des places et des moyens mis en œuvre.

Parc 2021 du BOP 177 « Hébergement »

volume de places déployées au total en ARA au 01 novembre 2021:

Dépt	Nombre total de places en hébergement en CHRS_(places autorisées)	Nombre total de places en hébergement hors CHRS (places subventionnées)	Nombre de places occupées à l'hôtel (à date)	Places autres (gymnases ou assimilés ; ou opérations particulières d'évacuation/hébergement)	Total du parc d'hébergement
Ain	271	703	6	0	980
Allier	129	261	31	0	421
Ardèche	190	62	5	0	257
Cantal	62	23	3	0	88
Drôme	298	295	147	0	740
Isère	1 032	2 158	259	17	3 466
Loire	468	658	518	44	1 688
Haute-Loire	124	103	7	0	234
Puy-de-Dôme	181	996	380	0	1 557
Rhône	1 824	4 988	877	0	7 689
Savoie	384	201	0	0	585
Haute-Savoie	557	436	64	0	1 057
total région	5 520	10 884	2 297	61	18 762

2- Une transformation du parc dans la logique du Logement d'Abord

- Les objectifs :
 - Recours au logement adapté plutôt qu'à l'hébergement,
 - Transformation qualitative (hébergement pérenne et insertion plutôt que mise à l'abri et hôtel),
 - Fluidification de l'hébergement en favorisant un accès au logement le plus rapide possible pour tous les publics éligibles.

- Les leviers :
 - Créations de places de Logement Adapté (PF, IML)
 - Transferts de places d'hébergement subventionné sous statut CHRS
 - Transformation de places d'hébergement en mesures d'accompagnement social, ou d'IML renforcé.

3– Les enjeux autour du « Logement adapté » pour 2021 et 2022

➔ poursuite des plans de développement pour les dispositifs IML et Pensions de famille sur tous les départements sur 2022

Plan IML 2018-2022 : objectif du plan 4 715 places							
2018	2019	2020	projection à fin		TOTAL	% de réalisation	
			2021	2022			
573	1116	999	1097	NC	3 785		80,3%

source: ECU LDA, données arrêtées au 22/11/2021

Plan PF 2017-2022 : objectif du plan 995 places								
2017	2018	2019	2020	Projection à fin		TOTAL	% de réalisation	
				2021	2022			
195	89	133	46	64	NC	527		53%

source: ECU LDA, données arrêtées au 22/11/2021

➔ mobilisation des territoires dans le cadre des AMI LDA 1ère et 2^{ème} vagues
(CD 63/Métropoles de Clermont, Grenoble, Lyon, Grand Chambéry et Montluçon communauté)

4- Bilan 2021 du BOP 177

- 254M€ en 2021, vs 212M€ en 2020, et 179M€ en 2019.
- dont 77M€ pour les CHRS (urgence, insertion, autres activités notamment accompagnement)
- dont 114M € pour le segment « HU » (HU pérenne, Hôtel, hébergements hivernaux)
- dont 15M€ pour le segment « veille sociale » (indissociable de l'HU)
- dont 43 M€ pour le segment « logement adapté » (dont pensions de famille et IML)

5- Perspectives 2022

- **La stratégie régionale :**
 - Maîtriser les dépenses liées à l'hébergement
 - Développer les dispositifs de logement adapté et des mesures d'accompagnement plus adaptées aux besoins des publics
 - Renforcer les liens avec les bailleurs sociaux et privés pour favoriser l'accès au logement

5- Perspectives 2022

- **Les chantiers et leviers de la stratégie**
- L'Inscription du SIAO comme acteur-pivot de l'accès au logement
- La coordination des dispositifs et des acteurs pour offrir un accompagnement social adapté (yc dans ses dimensions : accès aux soins - accès à l'emploi
- L'observation sociale
- Les territoires de mise en œuvre accélérée du logement d'abord

3 – Etude DREES « le logement adapté, un tremplin vers le logement ordinaire »

Intervenant : Pierre-Antoine Chauvin,

Chercheur postdoctoral sur l'hébergement des personnes sans-domicile à la DREES

4-1 Point parc public

Intervenante : Mme Mathonnet, cheffe du service habitat construction ville durable

2021 – Agréments des logements locatifs sociaux

- Agréments au 1^{er} décembre : 6 515 logements soit 12,3 % des logements agréés au niveau national dont
 - Dont 4 786 PLUS et PLAI, soit 12,2 % des logements agréés au plan national

Bilan des agréments au 1^{er} décembre 2021

Source SISAL

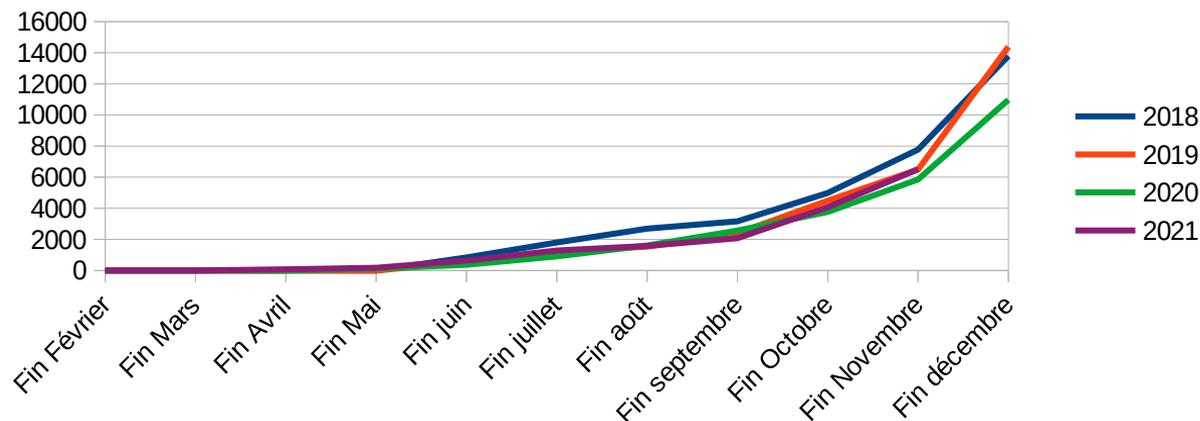
Territoires de gestion		Situation au 1 ^{er} décembre 2021 (hors ANRU)						
		Nombre de logements agréés				% obj total LLS	Consommation crédits	
		PLUS	PLAI	PLS	TOTAL LLS		Consommation d'AE	% conso AE
01	CD AIN	146	140	49	335	30%	1 175 000 €	35%
03	CD ALLIER	68	67	14	149	88%	449 000 €	78%
07	DDT ARDECHE	39	16	4	59	15%	102 000 €	14%
15	DDT CANTAL	14	6		20	23%	30 000 €	21%
26	DDT DROME	321	214	186	721	95%	1 402 570 €	89%
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	82	57	37	176	58%	541 500 €	41%
38	DDT ISERE	152	121	33	306	25%	1 732 240 €	37%
38	GRENOBLE ALPES METROPOLE	197	120	52	369	54%	962 000 €	56%
42	DDT LOIRE	369	248	302	919	105%	1 769 026 €	73%
43	CD HAUTE-LOIRE			6	6	4%	0 €	0%
63	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	54	33	49	136	19%	297 759 €	13%
63	DDT PUY-DE-DOME	10	8		18	6%	44 624 €	10%
69	DDT RHONE	403	138	621	1162	28%	1 490 318 €	12%
69	METROPOLE DE LYON	99	211	88	398	44%	1 600 000 €	68%
73	CA GRAND CHAMBERY	4	28	11	43	9%	278 432 €	22%
73	DDT SAVOIE	30	57	43	130	71%	555 032 €	83%
74	CA ANNEMASSE AGGLOMERATION	176	155	36	367	95%	1 770 820 €	94%
74	DDT HAUTE SAVOIE	492	511	198	1201	74%	4 533 420 €	68%
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES		2656	2130	1729	6 515	45%	18 733 741 €	41%
RAPPEL OBJECTIFS CRHH		5978	4950	3608	14 536			

- taux de réalisation des objectifs : 44,8 % (44,5 % au niveau national)

2021 – Agréments des logements locatifs sociaux

- Niveau d'agrément en-deçà de ceux de 2018 et 2017, au niveau régional comme au niveau national, et proches de ceux de 2019 (mais supérieurs à ceux de 2020)
 - Suivi rapproché et mobilisation à toutes les échelles : suivi par la Ministre, enquêtes régulières sur les dépôts de dossier, mobilisation des gestionnaires (DDT et délégataires) et des bailleurs

Nombre de logements sociaux (PLUS, PLAI, PLS) financés en 2018, 2019, 2020, 2021 en région Auvergne-Rhône-Alpes hors ANRU



2021 – agréments de logements locatifs sociaux : perspectives de fin d'année

- Début novembre : redéploiement de fin de gestion

Sur la base des perspectives 2021 actualisées au 14 octobre

Région AURA	Objectifs 2021 CRHH	Persp basses octobre	Persp hautes octobre	% Hyp basse par rapport CRHH	% Hyp haute par rapport CRHH
PLUS	5 978	4 743	5 449	79%	91%
PLAI	4 950	3 311	4 154	67%	84%
PLS	3 608	2 515	3 339	70%	93%
Total LLS	14 536	10 569	12 942	73%	89%

Prévisions actualisées : entre 10 500 et 12 900 logements, dont

- 181 à 230 logements en pensions de famille (objectif : 134)
- 261 à 319 PLAI adaptés (objectif : 462)
- 675 à 894 logements étudiants (objectif : 1 100)
- Les dotations de crédits permettent de répondre aux hypothèses hautes de tous les territoires de gestion
- Dans le contexte de crise, une vigilance toute particulière en cette fin d'année pour maintenir le niveau d'agréments le plus haut possible

2021 – agréments de logements locatifs sociaux : perspectives de fin d'année

- Proposition de redéploiement des financements
 - Couverture des perspectives hautes de tous les territoires

		AE LLS FNAP ON hors démolition		AE PLAI adaptés	
		enveloppe CRHH y compris reliquats	redéploiement y compris reliquats	enveloppe CRHH y compris reliquats	redéploiement y compris reliquats
01	CD AIN	3 344 000 €	2 736 000 €	427 980 €	201 600 €
03	CD ALLIER	573 000 €	449 000 €	111 840 €	
07	DDT ARDECHE	534 000 €	465 100 €	139 800 €	83 880 €
15	DDT CANTAL	145 000 €	136 000 €	55 920 €	27 960 €
26	DDT DROME	1 583 780 €	1 667 200 €	251 640 €	420 077 €
38	CA DU PAYS VOIRONNAIS	1 307 832 €	1 200 749 €	419 800 €	111 800 €
38	GRENOBLE ALPES METROPOLE	4 176 480 €	2 167 000 €	419 400 €	265 620 €
38	DDT ISERE	1 709 960 €	1 961 000 €	265 620 €	13 980 €
42	DDT LOIRE	2 020 000 €	1 800 000 €	397 200 €	13 980 €
43	CD HAUTE-LOIRE	351 000 €	310 000 €	181 900 €	112 000 €
63	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	2 345 920 €	2 017 723 €	209 700 €	125 820 €
63	DDT PUY-DE-DOME	463 000 €	412 772 €	139 800 €	55 920 €
69	METROPOLE DE LYON	12 778 040 €	7 666 824 €	1 006 560 €	603 936 €
69	DDT RHONE	2 362 240 €	2 438 000 €	223 680 €	0 €
73	GRAND CHAMBERY	1 292 720 €	988 904 €	111 840 €	192 400 €
73	DDT SAVOIE	672 528 €	984 456 €	83 880 €	0 €
74	ANNEMASSE AGGLO	1 889 360 €	2 277 964 €	153 780 €	153 820 €
74	DDT HAUTE SAVOIE	6 692 894 €	6 172 992 €	685 220 €	503 480 €
		44 241 754 €	35 851 684 €	5 285 560 €	2 886 273 €

**Pour
vote du
CRHH**

2021 – Financement des opérations de démolitions

- Dotation initiale Auvergne-Rhône-Alpes 2021
 - 1,77 M€ d'autorisations d'engagement
- Dotation complémentaire (novembre)
 - + 0,66 M€ (correspondant au besoin pour financer les opération en liste complémentaire)
- 28 opérations sélectionnées
 - représentant 957 logements
 - sur la base des critères de priorisation validés par le CRHH plénier
- Modalités de financements articulées avec l'intervention d'Action Logement, et permettant d'accroître le nombre d'opérations aidées

2022 - Programmation logements locatifs sociaux : méthode et calendrier

- **Programmation et suivi de sa mise en oeuvre concertée avec les acteurs locaux**
 - Principe du « Bottom-up » (prise en compte des besoins des territoires, principe en vigueur depuis 2013 au niveau national)
 - Echanges réguliers avec le bureau du CRHH, avec l'AURA-HLM, Action Logement, la Caisse des dépôts et avec les territoires de gestion
 - Programmation des logements étudiants proposée dans le cadre de l'instance de coordination régionale pour le suivi du « plan 60 000 logements étudiants »
- **CA du FNAP (délibération sur la programmation 2022) le 21 décembre**
 - notification des objectifs et enveloppes régionales 2022 fin décembre 2021
- **Présentation pour avis au CRHH plénier début 2022 d'une proposition de répartition infra-régionale (objectifs et enveloppes)**
 - Objectifs agréments PLUS PLA1 et PLS et enveloppes PLA1
 - Objectifs pensions de famille, PLA1 adaptés et logements étudiants
 - Proposition de programmation démolitions
 - Réhabilitations lourdes (plan de relance)

2022 - Programmation logements locatifs sociaux : perspectives

- **Des perspectives 2022, remontées mi septembre 2021, proches des objectifs 2021 fixés par le FNAP : 13 837 LLS dont 5 056 PLAI (dont 419 PLAI adaptés), 6 086 PLUS, 2 695 PLS**
 - légèrement supérieures pour les PLAI et les PLUS (+ 90 logements pour les PLAI et +230 pour les PLUS)
 - légèrement inférieures pour les PLS (-150 logements)
- **Une dynamique à soutenir et amplifier sur les PLAI adaptés**
 - en faire un produit à part entière de la gamme du logement social, dans tous les territoires, pour tous les bailleurs
 - en s'appuyant sur les évolutions du document-cadre et la possibilité de mobilisation du FNAVDL pour l'accompagnement des ménages
 - des perspectives de production remontées des territoires en nette augmentation (419 logements contre 217 pour 2021 à la même période)

Éléments à retenir

- Programmation 2021 :
 - une fin d'année bien en deçà des objectifs fixés à la région et des perspectives de début d'année
- Programmation 2022
 - des remontées des territoires proches des objectifs 2021 et qui restent à consolider pour atteindre les objectifs du protocole de relance
 - qui nécessite la mobilisation de tous les acteurs sur la production de logements sociaux
 - et conforte l'enjeu du travail collectif sur le « lissage » du processus de programmation
- PLAi adaptés
 - des perspectives 2021 en forte hausse par rapport aux années antérieures (même si elles restent largement en deçà des objectifs)
 - Une dynamique à soutenir et amplifier en 2022
 - pour en faire un produit à part entière de la gamme du logement social, dans tous les territoires.
- Démolition
 - depuis 2018, mise en place d'une enveloppe dédiée, dont la consommation démontre qu'elle répond à de réels besoins et l'importance de la pérenniser, en articulation avec le dispositif d'Action Logement

Plan de relance : volet rénovation énergétique et restructuration lourde des logements sociaux



Enveloppe nationale de 445 M€ sur 2021 et 2022 (pour 40 000 logements rénovés) hors crédits Outre-Mer, dont 375 M€ mobilisés dès 2021

Subventions PALULOS avec une programmation régionale

Sur la base d'un cahier des charges national

<https://www.ecologie.gouv.fr/plan-relance-restructuration-rehabilitation-lourde-et-renovation-thermique-logements-locatifs>

Financement des opérations de :

- restructuration lourde de logements sociaux vétustes ou inadaptés couplée à une rénovation thermique
- restructurations de résidences sociales et foyers de jeunes travailleurs couplées à une rénovation énergétique
- de restructuration énergétiques seule (ouverture de cette possibilité seulement en octobre dans le cadre d'une dotation complémentaire)



Critères et modalités de financement

Restructurations lourdes :

- logements de **classe E F G** (avec priorité aux F et G). **Saut de deux étiquettes** obligatoire (avec classe D minimum)
- forfait moyen de 11k€ / lgt, modulable selon les territoires et/ou la nature des opérations, avec un plafond de 20 k€ / lgt et 35 % du prix de revient HT.

Rénovation énergétiques seules :

- logements de **classe F G**. **Saut de deux étiquettes** obligatoire (avec classe D minimum)
- forfait moyen de 4k€ / lgt, modulable selon les territoires et/ou la nature des opérations. Plafond de 12,5 k€ / lgt et 35 % du prix de revient HT.
- **Ordres de service 2021**

Plan de relance : volet rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux



Un suivi rapproché des crédits du plan de relance

- **Les dossiers déposés à la date limite du 16 juillet** correspondent à :
 - 4 074 logements en restructuration lourde, dont 59 logements en FJT ayant émargé sur l'enveloppe spécifique Résidence sociales/FJT
 - 398 logements en rénovation énergétique seule

=> une forte mobilisation des bailleurs et des gestionnaires de la région

Plan de relance : volet rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux



- **Dotation initiale régionale : 20,3 M€**
- **Dotation complémentaire notifiée fin juin 2021 : 7 M€**
- **Notification d'une troisième dotation le 28 septembre : 14,6 M€**
=> portant la dotation régionale à 41,9M€
- Une répartition qui assure la couverture des besoins en restructuration lourde couplées à une rénovation énergétique et en rénovation énergétique seule
- Les conditions d'éligibilité du cahier des charges restent inchangées dont la condition d'ordre de service avant le 31/12/2021

Plan de relance : volet rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux – dotations définitives 2021



**Pour vote
du CRHH**

	CRHH mars 2021 - Enveloppe tranche ferme	Deuxième dotation - 1 ^{er} juillet	Proposition répartition définitive 2021	Nombre logements dossiers déposés
CD 01	890 252 €	1 308 724 €	1 539 724 €	141
CD 03	0 €	659 000 €	1 749 000 €	180
DDT 07	853 072 €	1 181 072 €	1 515 072 €	195
DDT 15	273 702 €	425 297 €	684 297 €	103
DDT 26	1 235 916 €	1 844 555 €	3 379 000 €	329
Pays Voironnais	485 925 €	275 000 €	275 000 €	25
Grenoble Alpes Métropole	524 810 €	1 234 123 €	2 607 000 €	243
DDT 38	2 733 874 €	3 529 683 €	8 697 842 €	869
DDT 42	923 142 €	1 470 202 €	1 470 202 €	176
CD 43	429 000 €	429 000 €	0 €	0
Clermont Auvergne Métropole	690 327 €	1 253 864 €	1 253 864 €	171
DDT 63	226 072 €	410 622 €	790 622 €	151
Métropole de Lyon	3 071 310 €	6 181 466 €	9 724 000 €	884
DDT 69	827 629 €	827 629 €	726 000 €	97
Grand Chambéry	217 998 €	395 957 €	1 353 708 €	109
DDT 73	1 772 177 €	2 208 177 €	2 208 177 €	224
Annemasse Agglo	153 406 €	278 637 €	418 000 €	38
DDT 74	2 063 028 €	3 417 080 €	3 511 580 €	537
réserve régionale	887 157 €			
enveloppe spécifique RS / FJT	2 028 755 €			
AURA	20 287 552 €	27 330 088 €	41 903 088 €	4 472

Plan de relance : volet cohésion sociale



- **Réhabilitation des aires d'accueil gens du voyage** : une dotation régionale de 1M€ (enveloppe nationale : 10M€) qui couvre les besoins identifiés et éligibles
- **Rénovation des accueils de jour**
 - Un appel à projet national
 - 15 opérations lauréates dans la région (pour 18 dossiers proposés)
 - Une enveloppe de 1,9 M€ sur 2021 et 2022 (enveloppe nationale : 20M€)

4-2 Point programmation parc privé Engagements ANAH 2021 / Mise à jour dotation finale

Intervenante : Mme Mathonnet, cheffe du service habitat construction ville durable

Rappel des priorités de l'Anah pour 2021

- La lutte contre la précarité énergétique
- La lutte contre les fractures territoriales :
 - Anah partenaire des programmes Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain
- La lutte contre les fractures sociales :
 - lutte contre l'habitat indigne
 - maintien dans le logement des personnes âgées et handicapées
 - plan logement d'abord, intermédiation locative
 - humanisation des structures d'hébergement
- La prévention et le redressement des copropriétés
 - Plan Initiative Copropriétés

MaPrimeRénov

- 1^{er} janvier : tous les propriétaires occupants + toutes les copropriétés
- 1^{er} juillet : propriétaires bailleurs



France Relance

- MaPrimeRenov Copropriétés
- Chefs de projets en Petites Villes de demain

- La lutte contre la précarité énergétique
 - Fort dynamisme pour l'aide aux propriétaires occupants Habiter Mieux Sérénité (PO énergie)
 - 1er déc 2021 : 3980, même ordre de grandeur que 2020 (4191)
 - Alors que conditions durcies : 35 % de gain énergétique au lieu de 25 %
 - Compléments d'objectifs pour la région en octobre : + 1066 ; nouvel objectif : 4450
 - Complémentarité de MaPrimeRénov' et Habiter Mieux Sérénité
- La lutte contre les fractures territoriales
 - Beaucoup d'enjeux logement dans les Petites Villes de Demain
 - (rappel : 201 PVD en région)
 - 1^{er} décembre : 22 chefs de projets



Premiers constats pour 2021

- La lutte contre les fractures sociales
 - Légère augmentation de la lutte contre l'habitat indigne
 - Au 1^{er} décembre : 504 (447 même date en 2020)
 - Fort dynamisme du maintien dans le logement des personnes âgées et handicapées (Autonomie)
 - Au 1^{er} décembre : 3792, soit +50 % / même date en 2020
 - Compléments d'objectifs en octobre : + 1331 ; nouvel objectif : 4024
- Zoom Propriétaires bailleurs :
 - Augmentation sensible du nombre de dossiers « énergie »
 - Au 1^{er} décembre : 127, soit x2 / même date en 2020
 - Des résultats qui devraient être supérieurs à ceux de 2020
 - Un complément d'objectif en octobre : +38 ; nouvel objectif 538

Premiers constats pour 2021

La prévention et le redressement des copropriétés

- MaPrimeRénov copropriété 
 - Premiers dossiers attendus en toute fin d'année : 4 copropriétés (60 lgts) au 1^{er} décembre
 - Outil mobilisateur des copropriétés : certaines s'avèrent relevant des copropriétés fragiles
- Copropriétés fragiles 
 - Au 1^{er} décembre : 165, en baisse /2020
- Copropriétés en difficulté
 - Au 1^{er} décembre : 159, en baisse /2020
 - Des dossiers attendus en toute fin d'année
 - Contre-coupe de la crise sanitaire encore marqué



Copropriété en difficulté

- Être en dispositif programmé OPAH CD, Plan de sauvegarde ou ORCOD

MPR Copropriété Fragiles

- Avoir un taux d'impayés supérieur à 8% du budget annuel
- Ou être en secteur NPNRU

MPR Copropriété

- Être immatriculé au registre national des copropriétés
- Être composé d'au moins 75% de lots d'habitation en résidence principale
- Avoir un projet de travaux global ayant un gain énergétique d'au moins 35%

2021, en résumé, plusieurs premières et de bons résultats attendus

Les premières

- 1ère année du Plan France relance
Budget initial boosté avec le complément de crédits France relance
- 1ère année pour Ma Prime Rénov' copropriétés
Un démarrage lent, car tributaire des décisions d'AG de copropriété, mais promet des résultats plus concrets sur la fin de l'année et en 2022 : néanmoins des engagements depuis le 8 novembre (4 copropriétés)
- 1ère année pour l'appui en ingénierie aux Petites Villes de Demain
201 PVD en région dont 22 bénéficieront des aides de l'ANAH cette année

Et aussi

- Une période de crise sanitaire et de confinement
- Des tensions dans les plans de charges des opérateurs et des entreprises du bâtiment constatées depuis l'été
- Un abondement de la dotation en octobre qui a couvert partiellement la demande de fin d'année
mobilisation de crédits Plan de Relance

Les résultats déjà constatés

- Succès de PO énergie et PO autonomie
Objectifs relevés de 3 384 à 4450 pour PO énergie et de 2693 à 4024 pour PO Autonomie
- De bons résultats pour les PB
Objectifs relevés de 500 à 538.

Les résultats attendus pour cette fin d'année

- D'importants dossiers copropriétés dégradés, et fragiles sortent enfin et une dizaine copropriétés saines MPR copro financées

Les vigilances pour 2022

- Un possible report de dossiers compte-tenu des dynamiques observées

La situation régionale au 1^{er} décembre 2021

• Aides de l'ANAH traitées en Auvergne-Rhône-Alpes (rappel situation au 1er décembre 2020)

9 107 ⁽⁹⁸⁶⁵⁾ logements subventionnés dont :

- 8 009 ⁽⁸⁷⁷⁶⁾ logements Propriétaires Occupants (PO)
- 444 ⁽³⁹²⁾ logements Bailleurs Privés (PB)
- 654 ⁽⁶⁹⁷⁾ logements en copropriétés
- 6 281 ⁽⁵⁹⁰⁸⁾ logts en secteur programmé (OPAH, PIG, POPAC, PDS)
- 2 804 ⁽³⁹⁵⁸⁾ logements hors secteur programmé

87,2M€ ^(73,9M€) d'aides dont :

- 77,3M€ ^(66 302 307€) d'aides aux travaux
- 9,8M€ ^(6,8M€) d'aides à l'ingénierie
- 32 340 € ^(70 311€) d'aides à la résorption de l'habitat

171,1M€ HT ^(171,1M€) de travaux éligibles

2,3M€ ^(2,5M€) d'aides des collectivités

• Détail par priorités de l'ANAH

7944 ⁽⁸⁶⁸²⁾ Propriétaires occupants dont :

- 184 ⁽¹²⁷⁾ logements indignes et très dégradés (PO LHI)
- 3980 ⁽⁴¹⁹¹⁾ logements rénovation énergétique (PO HMS)
- 3780 ⁽²⁵⁰³⁾ logements autonomie

444 ⁽³⁹²⁾ bailleurs privés dont :

- 305 ⁽³²⁰⁾ logements indignes et très dégradés
- 127 ⁽⁶⁶⁾ logements rénovation énergétique
- 12 ⁽⁶⁾ logements autonomie

654 ⁽⁶⁹⁷⁾ Logements en copropriétés dont :

- 159 ⁽⁴⁷⁴⁾ logements copropriétés en difficulté
- 165 ⁽²⁰⁰⁾ logts copropriétés fragiles (MPR copropriété fragile)
- 60 logts pour 4 copropriétés saines (MPR copropriété saine)

• Aides de l'ANAH traitées au niveau national (Ma Prime Rénov')

70 575 logts subventionnés soit 243,2M€ d'aides portant sur 850,9M€ TTC de travaux (11 929 logts, 61,6M€ d'aides, 156M€ TTC travaux) dont :

- 30 098 logts PO très modestes (146,8M€ aides – 351,4M€

TTC travaux) (7 586 logts, 46,7M€ d'aides, 107,8M€ TTC travaux)

- 16 580 logts PO modestes (51,4M€ aides – 176,1M€ TTC

travaux) (4 343 logts, 14,9M€ d'aides, 51,1M€ TTC travaux)

• 22 695 ^(pas de dispositif) logements PO intermédiaires et supérieurs (41,8M€ d'aides – 310,5M€ TTC travaux)

• 1 202 ^(pas de dispositif) logements PB (3,2M€ d'aides – 12,8M€ TTC travaux)

Top 3 des travaux réalisés : poêle à granulés, pompe à chaleur air/eau, isolation des murs par l'extérieur.

(source infocentre Anah)

2021 - Objectifs révisés

Pour vote du CRHH

Territoire de gestion	PB	PO LHI/TD	PO Autonomie	PO Energie	Syndicat de copropriétés en difficulté (nb logts) (objectif indicatif)	MaPrimeRénov' Syndicat de copropriétés fragiles (nb logts) (objectif indicatif)	MaPrimeRénov' Syndicat de copropriétés saines (nb logts) (objectif indicatif)
CD de l'Ain	57 (49)	9 (10)	474 (300)	290 (217)	0 (0)	0 (0)	46 (51)
CD de l'Allier	36 (37)	1 (10)	372 (250)	434 (284)	0 (0)	0 (0)	0 (37)
Délégation locale de l'Ardèche	35 (65)	55 (99)	187 (195)	305 (179)	6 (47)	23 (0)	0 (25)
Délégation locale du Cantal	63 (18)	45 (47)	273 (180)	345 (186)	0 (6)	0 (3)	0 (13)
Délégation locale de la Drôme	85 (85)	7 (17)	396 (225)	373 (255)	0 (456)	96 (257)	30 (71)
Délégation locale de l'Isère	28 (18)	2 (14)	281 (266)	293 (222)	10 (0)	0 (68)	0 (68)
CA Pays Voironnais	2 (3)	3 (3)	48 (30)	72 (36)	0 (0)	0 (0)	11 (11)
Métropole Grenoble	2 (6)	1 (3)	99 (100)	108 (146)	25 (206)	44 (174)	142 (227)
Délégation locale de la Loire	41 (57)	37 (45)	495 (248)	611 (505)	7 (427)	400 (400)	37 (175)
CD Haute-Loire	16 (21)	6 (15)	233 (160)	209 (139)	0 (0)	0 (0)	0 (15)
Délégation locale du Puy-de-Dôme	33 (27)	12 (22)	289 (247)	387 (264)	0 (0)	0 (0)	0 (16)
Métropole Clermont-Fd	16 (16)	6 (4)	170 (80)	128 (110)	0 (0)	130 (88)	5 (95)
Délégation locale du Rhône	35 (17)	4 (7)	163 (87)	231 (147)	0 (0)	0 (0)	0 (30)
Métropole Lyon	29 (33)	1 (7)	198 (65)	184 (276)	41 (170)	218 (118)	442 (575)
Délégation locale de Savoie	20 (17)	3 (7)	139 (135)	114 (114)	0 (0)	0 (0)	60 (90)
Métropole Chambéry	6 (7)	3 (2)	25 (25)	83 (57)	36 (236)	0 (0)	21 (34)
Délégation locale de Haute-Savoie	33 (22)	4 (12)	179 (94)	268 (233)	34 (116)	140 (0)	200 (156)
CA Annemasse	1 (1)	1 (1)	3 (6)	15 (14)	0 (199)	25 (0)	0 (31)
<i>Réserve régionale</i>					5 859 (1 244)	-69 (161)	44 (430)
Total régional	538 (500)	200 (325)	4 024 (2 693)	4 450 (3 384)	6 018 (3 107)	1 007 (1 269)	1 038 (2 150)

2021 – Dotations révisées

Pour vote du
CRHH

Territoire de gestion	Dotation révisée hors copropriétés (ingénierie, PO LHI, PB, PO Auto, PO énergie) (1)	Dotation Copro. Fragiles (2)	Dotation MPR Copro. Saines (3)	Total (1) + (2) + (3)	Dotation Copro. En Difficulté (4)	Total (1) + (2) + (3) + (4) + (5)
CD de l'Ain	7 101 542	0	0	7 101 542	0	7 101 542
CD de l'Allier	7 890 144	0	0	7 890 144	0	7 890 144
Délégation locale de l'Ardèche	7 493 384	144 072	0	7 637 456	529 092	8 166 548
Délégation locale du Cantal	8 373 793	0	0	8 373 793	0	8 373 793
Délégation locale de la Drôme	8 591 177	601 344	46 011	9 238 532	1 082 213	10 320 745
Délégation locale de l'Isère	5 636 110	0	0	5 636 110	30 000	5 666 110
CA Pays Voironnais	1 269 191	0	0	1 269 191	0	1 269 191
Métropole Grenoble	2 455 888	154 000	0	2 609 888	1 788 000	4 397 888
Délégation locale de la Loire	13 157 251	2 505 600	0	15 662 851	4 140 000	19 802 851
CD Haute-Loire	4 005 819	0	0	4 005 819	0	4 005 819
Délégation locale du Puy-de-Dôme	7 851 124	0	0	7 851 124	0	7 851 124
Métropole Clermont-Fd	2 832 745	813 945	0	3 646 690	0	3 646 690
Délégation locale du Rhône	4 457 570	0	0	4 457 570	0	4 457 570
Métropole Lyon	4 422 491	1 365 552	0	5 788 043	242 200	6 030 243
Délégation locale de Savoie	2 561 650	0	0	2 561 650	0	2 561 650
Métropole Chambéry	1 493 644	0	8 500	1 502 144	0	1 502 144
Délégation locale de Haute-Savoie	5 057 388	636 186	0	5 693 574	36 190	5 693 574
CA Annemasse	271 837	0	0	271 837	0	271 837
<i>Réserve régionale</i>	<i>1 280 514</i>	<i>86 774</i>	<i>3 552 331</i>	<i>6</i>	<i>-36 190</i>	<i>6 131 182</i>
Total régional	96 223 262	6 307 473	3 606 842	106 137 577	7 811 505	113 949 082

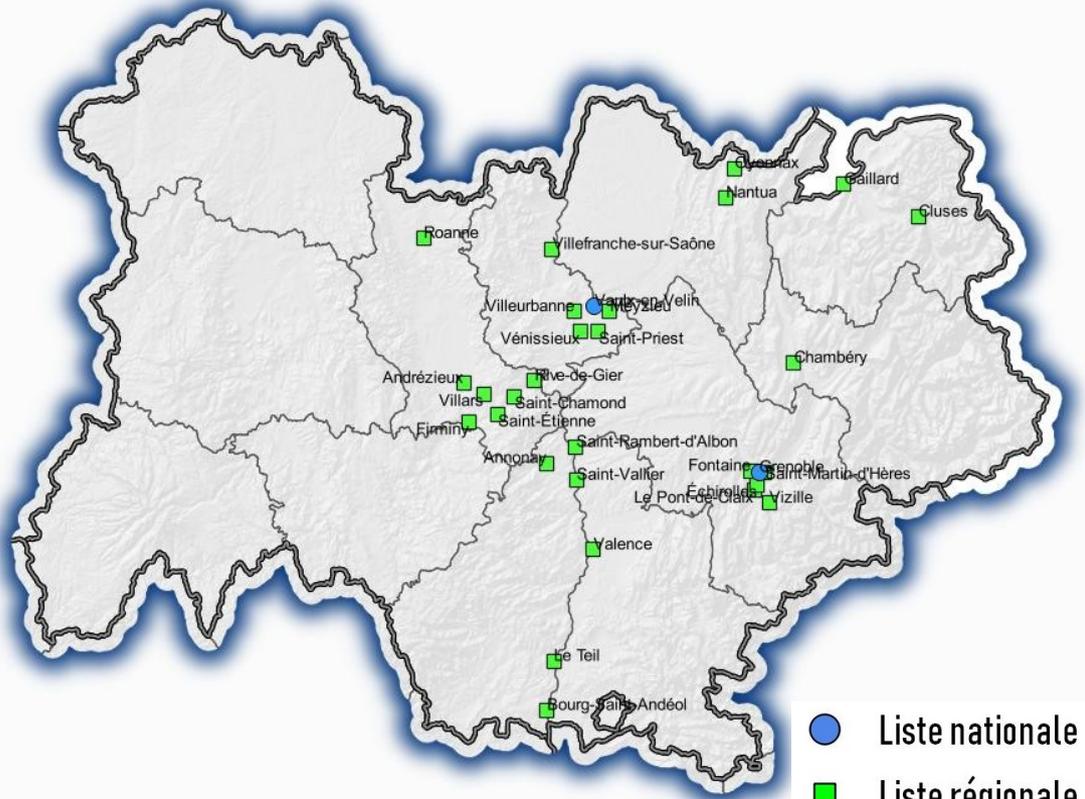
Les priorités nationales prévisibles pour 2022

- Les priorités nationales poursuivies et amplifiées
 - La lutte contre la précarité énergétique et la maîtrise de l'énergie
 - La lutte contre les fractures territoriales avec les programmes Action Coeur de Ville et Petites Villes de demain,
 - La lutte contre les fractures sociales avec la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le plan logement d'abord et le plan national de lutte contre les logements vacants, l'humanisation des structures d'hébergement
 - La prévention et le redressement des copropriétés avec le plan Initiative Copropriétés
- Un budget renforcé grâce à France Relance
- Des moyens renforcés grâce au rapprochement des services de conseils à la rénovation énergétique avec la création de France Rénov'
- Rapport Broussy en mai 2021 et annonce à l'automne : vers une réforme de l'aide pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées : pas de changements a priori pour 2022
- Réforme du dispositif « Louer abordable » (conventionnement ANAH)



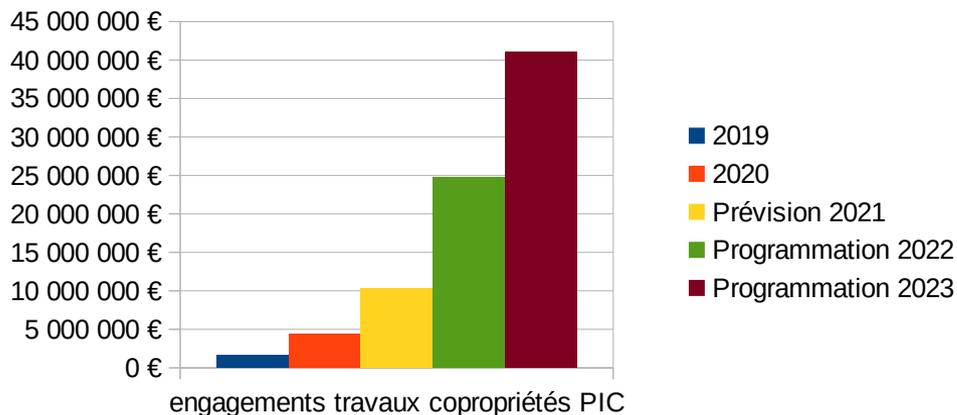
Le Plan Initiatives Copropriétés

- Liste régionale
 - 33 sites, 28 communes
 - environ 170 copropriétés
 - Environ 6300 logements
- liste nationale:
 - 2 sites : Vaulx-en-Velin/ Cervellières Sauveteur et Polarité Sud de Grenoble Alpes Métropole (Grenoble, St Martin d'Hères, Echirolles)
 - 3921 logements / 40 copropriétés
- En 2022, 8 départements sur 12 comportent des sites PIC
- Plan initiative copropriétés de 2019 à 2028
 - 2022 : dernière année « utile » pour une réflexion possible en vue de l'engagement de nouveaux sites dans le cadre du PIC, confère les délais d'émergence concrète des projets



Le Plan Initiatives Copropriétés

- Les remontées sur les sites PIC
 - 2022 : 24,7M€
 - 2023 : 41M€
- Une importance de plus en plus grande des travaux en copropriétés dans leur ensemble dans la programmation régionale
 - 6,4 % du réalisé en 2018
 - 15 % prévu à fin 2021
 - 22 % des besoins demandés pour 2022



Département	prévisions financements travaux 2021	financements travaux programmation 2022
7	518 000	183 000
26	1 147 258	2 136 000
38	725 000	1 050 000
42	6 724 800	6 020 000
69	0	5 880 182
73	0	160 000
74	0	1 198 000
TOTAL sites régionaux	9 115 058	16 627 182

Département	prévisions financements travaux 2021	financements travaux programmation 2022
38	1 202 634	2 720 000
69	95 100	5 410 099
TOTAL sites nationaux	1 297 734	8 130 099

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

69453 Lyon cedex 06
Tél. 04 26 28 60 00

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

**Direction régionale et départementale de la
jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
Auvergne-Rhône-Alpes**

FIN



A2761

Annexes

Les dernières publications (1)

- Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre 1er du code de la construction et de l'habitation et fixant les conditions de mise en œuvre des solutions d'effet équivalent
 - [Lien légifrance](#)
- Décret n° 2021-911 du 8 juillet 2021 modifiant le décret n° 2020-26 du 14 janvier 2020 modifié relatif à la prime de transition énergétique
 - [Lien légifrance](#)
- Décret n° 2021-1004 du 29 juillet 2021 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments en France métropolitaine
 - [Lien légifrance](#)
- Décret n° 2021-1070 du 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable
 - [Lien legifrance](#) :
- Arrêté du 12 août 2021 pris en application du décret n° 2021-1070 du 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable
 - [Lien legifrance](#)

Les dernières publications (2)

- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience
 - [Lien légifrance](#)
- Arrêté du 25 octobre 2021 fixant les montants de l'aide accordée en application du décret N° 2021-1070 11 août 2021 fixant les modalités d'octroi de l'aide à la relance de la construction durable
 - [Lien légifrance](#)

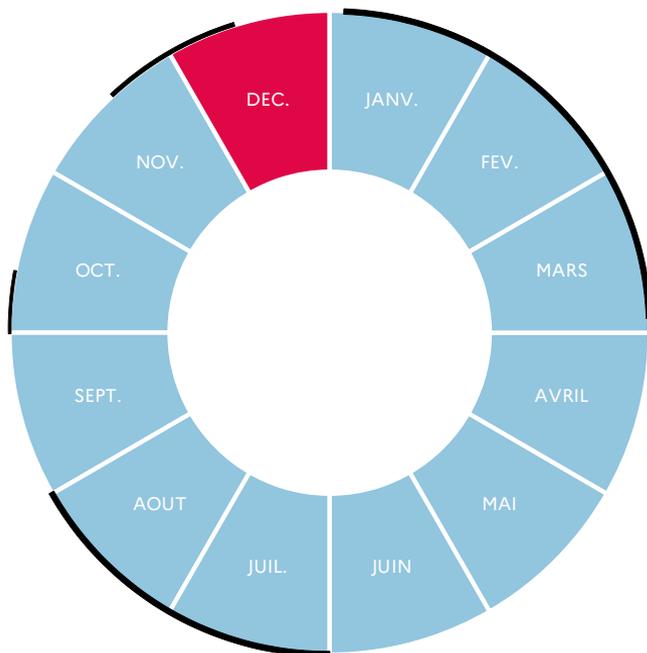
Annexe – Programmation des aides à la pierre

Parc privé

La pré-programmation régionale 2022

- Les priorités nationales déclinées au niveau régional
 - Xx opérations programmées actives en 2022
 - Xx PIG, xx OPAH, xx OPAH-RU, XX PDS, XX POPAC...
 - XX copropriétés inscrites au plan initiative copropriétés national ou régional
 - Xx logements améliorés prévus (hors copropriété)
 - Xx PO LHI, XX PO HMS, XX PO Autonomie, XX PB
 - Xx logements améliorés prévus en copropriétés
 - Xx logts MPR copropriétés saines, XX logts MPR copropriétés fragile, XX logts Copropriétés dégradées
 - €€€ d'ingénierie prévu pour accompagner l'ensemble de ces programmes
 - €€€ de subventions travaux hors copropriétés
 - €€€ de subventions travaux pour les copropriétés

Le calendrier de la programmation 2022



- Juin-octobre 2021 – Elaboration de la pré-programmation
 - 1^{er} semestre – Configuration et déploiement d'un nouvel outil de gestion en ligne
 - Juillet – Août – mise au point de la pré-programmation (Territoires ↔ DDT ↔ DREAL)
 - Début sept. - Validation, synthèse, rendu quantitatif et qualitatif par la DREAL
 - Début octobre – Dialogue de gestion ANAH ↔ DREAL
- 8 déc. 2021 - Vote du Budget initial 2022 par le CA de l'ANAH (BI)
- Janvier – mars 2022 - Mise en place de la programmation initiale (PI)
 - Circulaire de programmation ANAH pour la région
 - Dialogue de gestion DREAL ↔ DDT ↔ Territoires
 - Validation CRHH de la répartition des objectifs et dotations réalisée par la DREAL
 - Mise en place des 1^{ères} autorisations d'engagement
- Juin – octobre 2022 – Elaboration de la programmation rectificative (PR)
- Octobre – décembre 2022 – Mise en place de la programmation rectificative et éventuellement du budget rectificatif (BR)